

LIGUE REGIONALE DE TIR DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

Maison Régionale des Sports – CS 37093 - 1039, rue Georges Méliès – 34967 MONTPELLIER Cedex 02

TEL 04 67 82 16 66 FAX 04 67 82 16 85

E-MAIL liguedetir@sport-lr.fr

Note d'information aux Présidents de Clubs

NOUVELLE PROCEDURE DES LICENCES SAISON 2013/2014

Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs,
Chers amis,

Nous vous informons que le Comité Directeur de la Ligue de Tir, suite aux informations communiquées à la dernière Assemblée Générale, a décidé de changer le droit de délégation du traitement des licences sur ITAC pour la prochaine saison sportive 2013/2014.

Durant cette saison :

- 70 clubs de la Ligue du Languedoc-Roussillon sont en délégation AL, c'est-à-dire que le club prépare les licences et la Ligue les payent à la FFTir dès réception du bordereau et du chèque de règlement du club.

- 10 clubs de la Ligue du Languedoc-Roussillon sont en délégation L, c'est-à-dire que la Ligue prépare et paie les licences dès réception du bordereau de demande et du chèque de règlement du club.

Pour la prochaine saison :

- Tous les clubs seront en **délégation A**, c'est-à-dire que le **club prépare et paie ses licences via ITAC**. Après validation, les licences seront envoyées chaque semaine aux clubs par la FFTir.



Principe de délégation

Le choix de la délégation est un choix de ligue.

A. L'association prépare et paie ses licences

- La ligue n'intervient pas dans le processus de renouvellement ou création de licences.
- L'association est complètement autonome.
- Les licences sont directement payées à la Fédération via l'application.
- La ligue peut suivre les actions de ses associations à travers l'outil de suivi financier (opérations bancaires).
- La ligue et le comité départemental perçoivent par la Fédération leur part entité.

Vous n'aurez plus besoin d'envoyer à la Ligue, le bordereau des licences avec le chèque correspondant.

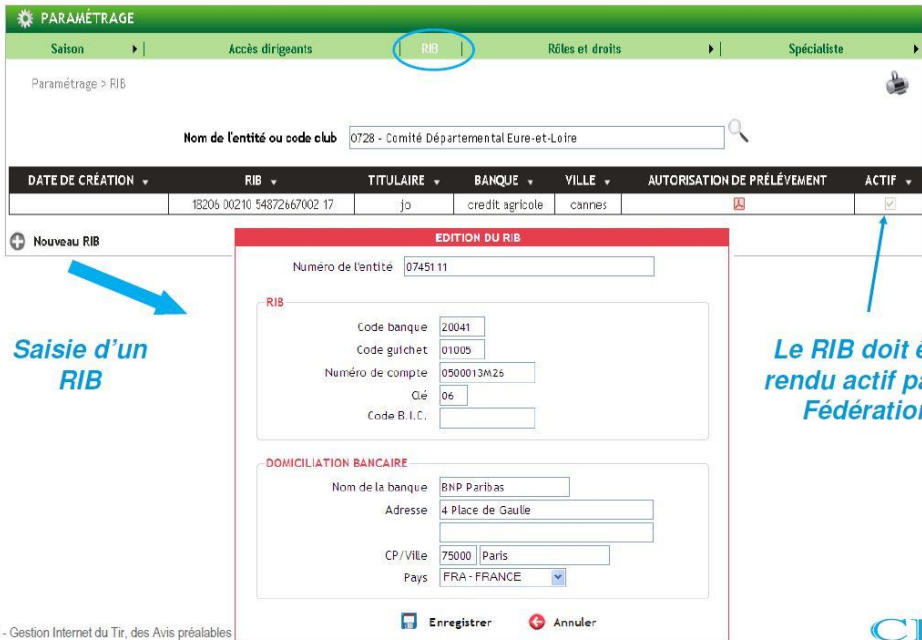
Vous pourrez donc saisir dès le début de saison dans l'application ITAC, les renouvellements de licences et les nouvelles inscriptions.

Pour cela, vous devez dès à présent :

- 1 / **Enregistrer votre RIB sur ITAC** dans le menu « Paramétrage »  sous-menu « RIB ».

Relevé d'identité bancaire

Enregistrer un RIB vous permet de payer par prélèvement



ITAC - Gestion Internet du Tir, des Avis préalables

CIA

- 2 / **Remplir l'autorisation de prélèvement** que vous trouverez en pièce jointe et la retourner à la FFTir au plus tard le **vendredi 12 Juillet** (**INDISPENSABLE**) à l'adresse suivante :

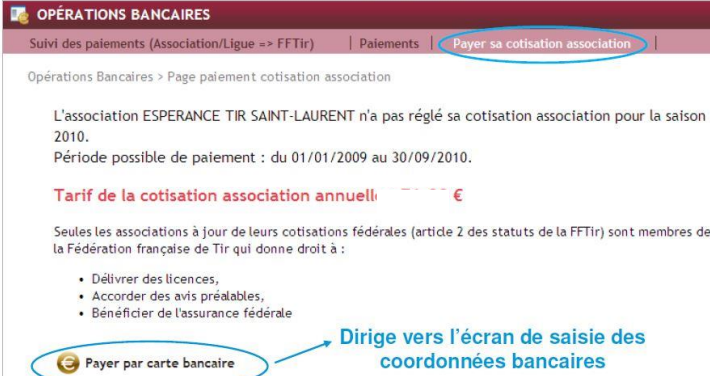
FEDERATION FRANCAISE DE TIR
Service ITAC - A l'attention de M. COLLIGNON Jean-Luc
38, Rue Brunel - 75017 PARIS

- 3 / Dès le 02 septembre, vous devrez effectuer directement **sur ITAC** le **paiement de la cotisation club** à la FFTir. Le montant de la cotisation reste inchangé, soit 130€. Nous vous rappelons que c'est le paiement de la cotisation qui vous donne accès au traitement sur ITAC.



Paiement de la cotisation association

Le renouvellement de licences n'est possible que si l'association a payé sa cotisation dans la rubrique « Opérations Bancaires »



OPÉRATIONS BANCAIRES

Suivi des paiements (Association/Ligue => FFTir) | Paiements | **Payer sa cotisation association**

Opérations Bancaires > Page paiement cotisation association

L'association ESPERANCE TIR SAINT-LAURENT n'a pas réglé sa cotisation association pour la saison 2010.
Période possible de paiement : du 01/01/2009 au 30/09/2010.

Tarif de la cotisation association annuell ----- €

Seules les associations à jour de leurs cotisations fédérales (article 2 des statuts de la FFTir) sont membres de la Fédération française de Tir qui donne droit à :

- Délivrer des licences,
- Accorder des avis préalables,
- Bénéficier de l'assurance fédérale

Payer par carte bancaire → Dirige vers l'écran de saisie des coordonnées bancaires

Le paiement par prélèvement n'est possible que si l'association a saisi un RIB sur ITAC et qu'il a été validé par l'administrateur fédéral.

Pour les clubs n'ayant pas de système informatique et/ou de connexion internet, la Ligue met à votre disposition dans ses bureaux, sis Maison des Sports à Montpellier un poste informatique avec imprimante.

Afin que vous puissiez commencer cette saison sereinement, nous vous joignons un mode opératoire relatif au traitement et au paiement des licences sur ITAC.

Pour les Présidents de clubs (ou les représentants ITAC) qui le désirent, la Ligue organise une formation explicative sur le traitement et le paiement des licences sur ITAC, le **samedi 27 Juillet de 10h à 12h à la Maison Régionale des sports à Montpellier.**

Pour les personnes intéressées (limité à 2 personnes par club), merci de bien vouloir nous retourner le coupon réponse ci-joint (soit par courrier, soit par mail) au plus tard le mercredi 10 Juillet 2013.

A la suite de cette formation explicative, un apéritif dinatoire sera pris en commun sur place.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, les Présidents de Clubs, mes salutations distinguées.

Montpellier,
Le 28 Juin 2013

Le Président,
André GLEIZE



COUPON REPONSE FORMATION ITAC

LE SAMEDI 27 JUILLET 2013

A la Maison Régionale des Sports
CS 37093 - 1039, rue Georges Méliès – 34967 MONTPELLIER Cedex 02

Club N° : 11 . . .

Nom du Club :

Nom / Prénom du Président du club ou de son représentant (*personne traitant les licences*):
.....

Sera présent à la formation :

OUI

NON

(Rayer la mention Inutile)

Sera accompagné d'une personne :

OUI

NON

(Rayer la mention Inutile)

Sera présent à l'apéritif dinatoire :

OUI

NON

(Rayer la mention Inutile)

Merci de retourner ce coupon-réponse à la Ligue de Tir au plus tard le mercredi 10 Juillet 2013

Fait à :

Le :

Signature :